



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 décembre 2005

**PÔLE SPORTS - Marché SAFER de prestations foncières -
avenant de transfert à Deux-Sèvres Aménagement**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 6 décembre 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 22 décembre 2005

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Michel GENDREAU, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 décembre 2005

DELIBERATION D20050551

AMERU

**PÔLE SPORTS - Marché SAFER de prestations foncières -
avenant de transfert à Deux-Sèvres Aménagement**

Monsieur Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Dans le cadre du Pôle Sports et depuis fin 2004, la Ville de Niort a passé un marché à procédure adaptée de prestations foncières avec la SAFER pour la négociation et la rédaction des promesses de vente préalables à la Déclaration d'Utilité Publique.

En outre, la Ville de Niort a confié à la SEM Deux-Sèvres Aménagement, par une Convention Publique d'Aménagement approuvée par délibération du 24 juin 2005, l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté du Pôle Sports.

L'aménageur Deux-Sèvres Aménagement s'étant vu confier par la convention précitée les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de la ZAC Pôle Sports, il convient de lui transférer celles des dispositions du marché souscrit entre la Ville de Niort et la SAFER qui visaient à ces mêmes acquisitions.

Il convient, en conséquence, de passer un avenant de transfert avec la SAFER - hors surveillance du marché foncier et constitution de stock foncier - précisant que la mission de négociation amiable intervient à partir du 1^{er} janvier 2006 pour le compte de la Ville de Niort ou de son aménageur.

Il est également précisé que le marché Ville de Niort / SAFER se poursuit sans changement pour ce qui concerne les missions suivantes :

- surveillance du marché foncier hors de l'emprise Pôle Sports
- constitution d'un stock foncier en vue d'échange de terrains

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant de transfert au marché SAFER
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint concerné à signer cet avenant

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	28
Contre :	0
Abstention :	4
Non participé :	0
Excusé :	13

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Amaury BREUILLE

[Ordre du jour](#)